

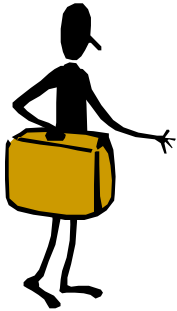


Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

- 139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS -
Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59 - courriel : fpip@fpip-police.com

MOUVEMENT GENERAL de MUTATIONS 2005 Corps d'Encadrement et d'Application

Réf : Instruction DAPN/RH/GG/N° 11576 du 24/11/2004 (*Extraits*).



La signature du protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières emporte des modifications profondes dans les procédures de mutation des agents du corps d'encadrement et d'application.

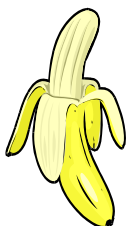
Les mouvements s'effectueront sur la base des nouveaux grades de brigadier-chef, brigadier et gardien de la paix.

Elaboration de listes de classement distinctes pour le grade de brigadier-chef et de brigadier/gardien de la paix.

Les mouvements des brigadiers-majors, des agents OPJ, pour les services de police de Corse et pour les directions spécialisées s'opéreront par voie d'appel à candidatures pour les postes vacants (*diffusion de télégrammes distincts*).

IMPORTANT

1. Tout fonctionnaire ayant déposé une demande est susceptible d'être satisfait au mouvement 2005 et jusqu'au mouvement 2006.
2. Prise d'engagement écrite de rejoindre sa nouvelle affectation.
3. Toute demande d'annulation écartera le fonctionnaire de tout mouvement de mutation pendant 4 ans.
4. Si l'annulation de mutation est refusé, le refus de rejoindre la nouvelle affectation expose à une radiation des cadres pour abandon de poste.
5. Suppression du principe de l'antériorité. Toute demande de mutation peut être satisfaite même s'il s'agit d'une première demande.
6. Prendre conscience de l'engagement qu'implique toute demande ainsi que des conséquences liées à un mouvement (*perte d'emploi du conjoint, scolarité des enfants, impact familial, problème immobilier, etc...*)



AH ! QUEL ACCORD, LES ENFANTS !!!

Si ça
*ce n'est pas de l'incitation à la mobilité
avec accompagnement social à la clé !*



VIVRE AVEC SON TEMPS



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

87, rue Abbé de l' Epée - BP 914 - 33062 BORDEAUX Cédex -

Tél : 05 56 81 88 68 - Fax : 05 56 81 89 69 -

BULLETIN d'ADHESION / RENOUELEMENT*

**Rayer le mention inutile*

Carte N° :	Grade syndical :
Nom :	Prénom :
Date de naissance : ... / ... /	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. : dom :	Port. :
Adresse « @ » e-mail :	
Grade :	Matricule :
Echelon :	Date grade ou échelon actuel : ... / ... /
Direction :	Service :
Adresse service :	
Code postal :	Ville :
SGAP :	Direction zonale (CRS) :
Tél. service :	Poste :
Date entrée dans la police : ... / ... /	Date adhésion FPIP : ... / ... /
Fait à, le ... / ... /	
<u>Signature</u> :	

COTISATIONS au 1^{er} Janvier 2005

ADS	:..... 20 €	Brigadier/Major	:..... 70 €	Ouvrier d'Etat	:..... 35 €
Elève / Stagiaire	:..... 35 €	Lieutenant	:..... 70 €	Adjoint Administratif	:..... 40 €
Gardien de la Paix	:..... 55 €	Capitaine	:..... 75 €	Secrétaire administrative	:..... 60 €
Brigadier	:..... 60 €	Commandant	:..... 85 €	Attaché de Police	:..... 95 €
Brigadier/Chef	:..... 65 €	Agent Administratif	:..... 35 €	Retraité*	:..... 30 €

**Retraité: -1 an FPIP : cotisation actif*